

Procès-verbal

Bureau Directeur téléphonique du 30 mars 2012

Présents : BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, DEMETZ Jean-Paul, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, VILLEPREUX Brigitte.
Assistent : MANOUVRIER Alexis, JACQUET Michel, BANA Philippe.
Excusés : FEUILLAN Jean-Pierre, SAURINA Patricia, SCARSI Claude.

Sous la présidence de DELPLANQUE Joël.

La séance est ouverte à 12 h au siège de la FFHB à Gentilly.

Le Bureau Directeur approuve le procès-verbal de sa séance du 9 mars 2012.

Après avoir recueilli l'avis du Comité de Direction de la LFH, le Bureau Directeur approuve à l'unanimité la dérogation accordée aux clubs susceptibles de participer à la finale du championnat de France LFH leur permettant d'organiser les rencontres aller et retour le dimanche au-delà de 17h, afin de permettre une retransmission télévisée sur Sport +. Outre la vérification de la disponibilité définitive des salles aux jours et horaires souhaités par Sport+, le positionnement final des rencontres restera soumis à l'accord des deux clubs concernés.

Le Bureau Directeur valide à l'unanimité la prolongation d'un an du contrat conclu avec la société Enjoy TV pour la vente des droits d'exploitation télévisuelle à l'international. Ceci permet d'aligner cet engagement avec les contrats liant la FFHB au Groupe Canal + qui viennent à terme au 30 juin 2013 et de lancer par la suite un appel à concurrence global sur les droits d'exploitation médias.

Alain JOURDAN informe le Bureau Directeur de la mise en ligne en début de la semaine prochaine du document pour l'Assemblée Générale des 20 et 21 avril 2012 qui aura lieu à Evian. De même, les dispositions réglementaires adoptées par le Conseil d'Administration des 9 et 10 mars dernier et pour lesquelles l'application immédiate a également été décidée, seront publiées dans le bulletin Handinfos du mardi 3 avril 2012.

Le dossier du suivi médical des arbitres évoqué lors du dernier Conseil d'Administration et pour lequel des évolutions avaient été apportées en l'absence, le samedi matin, des responsables de commissions concernées, a été complété et est validé par le Bureau Directeur. Dans l'esprit de l'échange et de la décision majoritaire prise lors du Conseil de l'Administration, les examens prescrits par la commission médicale nationale deviennent obligatoires pour les arbitres nationaux des groupes G1, G2, G3 et G4 à compter de la saison 2012/2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général